Il y a 60 ans, à Brazzaville, de Gaulle posait les jalons de la décolonisation de l'Afrique noire

28/08/2018 à 18h24

En visite en Afrique en août 1958, Charles de Gaulle souhaite rallier les colonies du continent en une Communauté qui donnerait une certaine autonomie à ses membres, dans le but d'éviter que ces territoires ne fassent sécession. Mais moins de deux ans plus tard, ces pays accèdent à l'indépendance.

«Il est naturel et légitime que les peuples africains accèdent à ce degré politique où ils auront la responsabilité entière de leurs affaires intérieures, où il leur appartiendra d'en décider eux-mêmes», lance le 24 août 1958 le général de Gaulle à Brazzaville, la capitale de l'Afrique équatoriale française (AEF), qui regroupait quatre colonies françaises d'Afrique centrale […]

La Croix

24 août 2018-24 août 1958, il y a exactement soixante ans, le général de Gaulle lançait, depuis le Congo, le processus de la décolonisation devant aboutir, deux ans plus tard, à l'indépendance des pays de l'Afrique équatoriale française (AEF) et de l'Afrique occidentale française.

Le général de Gaulle, alors président du Conseil de la IVe République française, prononçait le 24 août 1958 un texte

fondateur de la décolonisation lors du voyage qu'il avait entrepris dans les territoires français d'Afrique. Devant une foule enthousiaste au stade Félix-Eboué, à Brazzaville, il énonçait les principes qui devaient régir les nouveaux rapports entre la France et son empire (autonomie interne, libre détermination des territoires, création d'un vaste ensemble politique, économique et de défense) et définissait, par la même occasion, les structures institutionnelles de la « Communauté », posant avec exactitude la question de l'indépendance.

Dans ce discours, le général de Gaulle balayait toute équivoque. Dans « ce qui était alors la capitale de la France libre », il parlait ouvertement, solennellement et à plusieurs reprises d'indépendance. « On dit, nous avons droit à l'indépendance. Mais certainement oui. D'ailleurs l'indépendance, quiconque la voudra pourra la prendre aussitôt. La métropole ne s'y opposera pas… Il est nécessaire que s'établissent de grands ensembles, économiques, politiques, culturels et au besoin de grands ensembles de défense. Mais au sein de cette communauté, chaque territoire aura l'entière responsabilité de ses affaires intérieures. Chacun aura le gouvernement libre et entier de lui-même », déclarait-il.

[…]

Congo actuel